Etablissement support

TRVX26-028

REHABILITATION DU BATIMENT BRETONNEAU EN LIEU DE VIE DES INTERNES AU CENTRE HOSPITALIER DU MANS

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

LOT 6 – REVETEMENTS DE SOLS ET MURS

SOMMAIRE

SPECIFICATIONS GENERALES 3

DEVELOPPEMENT DURABLE 6

PERMIS DE FEU 6

CHAPE A SECHAGE RAPIDE 7

JOINT DE DILATATION ET FRACTIONNEMENT 7

SOL EN LES - REMONTEE EN PLINTHE 9

SIPHONS DE SOL 9

REVETEMENTS MURAUX COLLES 10

AJUSTAGE BAS DE PORTE 11

QUALITE DES PRODUITS 12

NETTOYAGE 12

TRAVAUX A PREVOIR 13

SPECIFICATIONS GENERALES

REGLEMENTATION

Les travaux seront exécutés conformément aux règlements et prescriptions techniques en vigueur, au R.E.E.F (recueil des éléments utiles à l'établissement et à l'exécution des projets et marchés de bâtiment en France) et notamment

Les travaux seront réalisés conformément aux D. T. U. 53-2, N.F.P. 62-203, avis techniques, recommandations du fabricant...

NETTOYAGE DES SOLS

Après achèvement des travaux, tous les revêtements de sol seront livrés propres, nettoyés totalement et sans aucune tache de colle ou autre et les déchets enlevés. La propreté des sols sera constatée par la Maîtrise d'œuvre.

QUALITE ET COULEURS DES REVETEMENTS

Les matériaux ou produits utilisés devront être livrés emballés sur le chantier.

Les revêtements de sol auront un classement au feu M2 et auront un traitement de surface ne nécessitant pas de métallisation.

Pour améliorer l'hygiène, ils seront dotés d'un traitement fongistatique et bactériostatique dans toutes les couches.

Ils seront avec traitement photo réticulé anti-encrassement type protecsol ne nécessitant jamais de métallisation.

Le classement UPEC pour les revêtements aura obtenu l'agrément du C.S.T.B et sera conforme au performances détaillées par local soit U3-P3 ou U4-P3 dans tous les cas

avec un classement T pour le groupe d'abrasion du revêtement de surface correspondant à très peu chargé.

Les revêtements de sol seront en lés avec **joints soudés à chaud** les dalles ne seront pas acceptées, elles se décollent trop rapidement avec le nettoyage journalier à la mono brosse ou à l'auto laveuse.

L'entrepreneur présentera au Maître d'Œuvre et au Maître d'Ouvrage les échantillons des matériaux qu'il propose pour déterminer le choix des gammes et des coloris.

L'entrepreneur s'engage à exécuter, sans supplément d'aucune sorte, les remplacements ou réparations qui pourraient être rendus nécessaires par suite de mauvaise qualité de la matière ou vice d'emploi.

Intervention pour ce qui concerne les sols collés dans les locaux maintenus à une température requise, pendant 48 heures minimum avant la pose.

PRODUITS ET MATERIAUX UTILISES

Le maître d'Œuvre, s'il le juge utile, pourra demander à l'entrepreneur de s'assurer de l'assistance technique du fabricant pour l'exécution des travaux. Dans ce cas, l'accord écrit entre l'entrepreneur et le fabricant, fixant les modalités de l'assistance technique, sera communiqué au Maître d'Œuvre.

Pour les colles, on ne devra pas trouver sur le chantier de bidon desserti qui ne serait pas en cours d'emploi.

Les caractéristiques pour les colles et produits de ragréage figureront sur le conditionnement.

RAGREAGE

Appliquer obligatoirement un primaire d'accrochage.

Les ragréages auront un classement P3 sans adjuvants. Certaine fois pour des questions d'exploitation il pourra être demandé du ragréage à prise rapide recouvrable quelques heures après application.

Le ponçage du ragréage sera toujours fait à la machine avec aspiration des poussières.

Dans certains locaux lorsqu'il sera demandé un ragréage P 4 il sera de type UZIN NC 170 avec adjuvant P. E 520 à raison de 1,5 L pour 25 Kg.

Pour certains emplois un ragréage fibré appliqué sur support bois pourra être demandé.

SOUDURES

Toutes les soudures seront à chaud avec cordon de la couleur du revêtement. Dès que possible les sols homogènes seront soudés avec du cordon bicolore.

JONCTION AVEC D'AUTRES REVETEMENTS DE SOL

Le raccordement avec un autre revêtement de sol se fera au droit des seuils de porte à mi-feuillure. Lorsque le raccord sera entre deux revêtements de sol plastique, prévoir une soudure à chaud. Il ne sera pas posé de barre de seuil.

GARANTIE BIENNALE

Les travaux de revêtements de sols seront garantis pendant une période de **deux ans** à compter de la date de la réception des travaux.

Au cours de la période séparant la réception de l'échéance de la garantie, les revêtements de sols ne devront présenter aucune des anomalies suivantes :

- ✓ Décollements – Craquelures - Ruptures de dalles - Retrait entre dalles.
- ✓ Etanchéité déficiente en fonction du classement E admis.
- ✓ Vieillissement anormal du revêtement - Rupture du revêtement au droit des soudures.
- ✓ Relâchement excessif au revêtement mis en oeuvre par tension - Présence de crêtes.

✓ Usure ponctuelle anormale non liée à l'entretien ou à l'utilisation etc....

DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Centre Hospitalier souhaite inscrire une partie des chantiers dans une démarche HQE.

L'entreprise devra communiquer avec sa remise de prix une notice explicative détaillant son organisation par rapport à la gestion des déchets de chantier pour permettre le recyclage des sols plastiques.

Les déchets sont de deux sortes, les sols plastiques déposés qui sont recouverts de colle et ragréage, les chutes lors de la pose du revêtement de sol PVC neuf.

L'entreprise devra détailler son organisation concernant la collecte, les actions de son ou ses partenaires permettant d'assurer une filière de retraitement.

DECHETS DE CHANTIER

La réglementation sur les déchets prévoit :

- prévention et réduction de la production et de la nocivité des déchets,

- organisation du transport des déchets et limitation en distance et volume,

- valorisation des déchets pour réemploi, recyclage ou valorisation énergétique sans hiérarchie entre ces différents modes,

- information au public.

PERMIS DE FEU

Toute entreprise qui, de par son activité, aura déclenché les Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) par défaut de permis de feu, devra prendre à sa charge les frais de réarmement de ces systèmes.

Il en sera rédigé un avant toute intervention, pour chaque chantier.

Pour les détails techniques et d'organisation se reporter aux PRESCRIPTIONS COMMUNES T-C-E article PERMIS DE FEU

CHAPE A SECHAGE RAPIDE

Primaire d'accrochage. Chape prévue pour recevoir un revêtement de sol pvc.

Durée minimum de séchage avant recouvrement par un sol pvc 72 h pour une ep de 30 à 40 mm + 1 jour par cm au-dessus de 40 mm.

Fourniture et pose d'une bande de désolidarisation en polyéthylène expansé - épaisseur 5 mm minimum à la périphérie de la pièce.

Chape prêt à l'emploi sans rajout de sable, application de 5 à 100 mm avec forme de pente.

Produit de type CEGEFORM DPE.

Si pose sur terre-plein, prévoir la barrière anti-remonté d'humidité CEGEPRIM BH.

Chape autolissante

Le produit choisi devra avoir une résistance mécanique permettant de supporter aisément les charges stockées sur rayonnage et intégrer la contrainte d'accès par un escalier à l'extérieur du bâtiment non accessible avec un véhicule. Ce qui suppose une mise en œuvre manuelle.

Résistance mécanique U4P4S, pouvant s'appliquer sur une épaisseur allant jusqu'à 10 cm.

Durée minimum de prise avec une température de 20 degrés pour être circulable et permettre au peintre d'intervenir 5 h.

Mortier de chape fluide fibré avec formulation pour prise rapide, à base de produits prêts à l'emploi type UZIN, CEGECOL, WEBER … Weber.niv Fluid. Application d'un primaire d'accrochage de la même gamme type Weber. Prim RP.

JOINT DE DILATATION ET FRACTIONNEMENT

Les travaux comprendront si production de poussière la pose de bande cache autour des portes proches du joint. L'emploi d'un aspirateur avec cassette de filtration. La perceuse type Hilti sera avec aspiration et équipée d'un joint brosse autour du mandrin pour empêcher la propagation de la poussière.

Si la pose est avec une chape, les travaux comprendront un sciage de part et d'autre du joint de dilatation au minimum à 20 cm du joint pour pouvoir le déposer proprement. Démolition de la bande en maçonnerie.

Buchage de l'ancien enduis pour limiter la surépaisseur. Fourniture et pose des nouveaux joints suivant caractéristiques du CCTP.

Ragréage à prise rapide, prévoir de refaire une bande de sol PVC de chaque côté sur une largeur entre 30 et 50 cm pour atténuer la surépaisseur.

Lorsque le revêtement de sol est remonté en plinthe, garder la remonté et une bande de 10 cm au sol.

Chiffrer sur un poste séparé

Sera commandé si besoin suite à un éclatement du nez de dalle béton. Reprise de la maçonnerie comprenant l'application d'un primaire pour améliorer l'accrochage. Utilisation d'un mortier de résine ou mélange de résine et silice pour garantir une bonne résistance du remplissage à la traction et aux vibrations, sollicitations mécaniques lors du passage des engins.

JOINTS DE DILATATION AU SOL

Le modèle de joint permettra de n'avoir aucun ressaut par rapport au niveau fini des revêtements de sol, pour faciliter le passage des chariots et éviter les chutes avec des personnes à mobilité réduite.

Joints de dilatation composés de deux profilés en aluminium ou inox assurant la dilatation et formant arrêts du sol de part et d'autre du JD. Epaisseur de butée à déterminer en fonction du revêtement de sol.

Remplissage central extensible en élastomère. Celui-ci ne devra pas avoir de rainures pour améliorer l'hygiène. Couleur Gris ou Noir fonction du revêtement de sol.

Le joint de dilatation sera fixé mécaniquement à la dalle béton car lorsqu'il y a compression, au lieu que ce soit la matière caoutchouc se comprime, c'est le ragréage qui se décolle sous la pression et le sol boursoufle. IMPORTANT du fait que le remplissage demandé n'a pas de rainure.

Les JD devront être résistants au passage des auto-laveuses autotractées, servant au nettoyage du sol, elles pèsent 500 KG.

Les plats aluminiums qui seront liaisonnés à la dalle béton, situés de part et d'autre du joint de dilatation devront avoir au minimum une épaisseur de 2 mm et une largeur de 5 cm pour ne pas se déformer et être fixés suffisamment loin du nez de dalle. Le plat sera strié sur les 2 faces pour permettre un bon accrochage du joint de collage et du ragréage.

Avant de visser les profilés, appliquer un primaire anti-poussière sur le béton et réaliser un cordon de mastic colle en cartouche à prise pas trop rapide sous chaque aile.

Profilés de type ROMUS CJ-20-R

SOL EN LES - REMONTEE EN PLINTHE

REMONTEE EN PLINTHE HAUTEUR 100 MM

Fourniture et pose de profilé d'appui souple pour plinthe type PAD 100 de Tarkett sommer ou GERFLOR remontée en plinthe complète code 0481 ou équivalent intégrant la talonnette, compris le recouvrement avec le revêtement de sol sur 110 mm de hauteur.

Joints soudés à chaud, compris angles rentrants et sortants.

SIPHONS DE SOL

Les siphons PVC ne seront pas acceptés car ils résistent mal aux désinfections journalières.

SIPHONS

Fourniture de siphons pour sol souple. Ils seront entièrement en inox avec dispositif d'inviolabilité de la Rosette.

La rosette sera avec trous d'évacuation rapprochés ∅ 8 env pour éviter tout risque de glissade.

Siphon de type LIMATEC référence 24-63-S. Equivalent aco inox, référence MV 110 PS.

Prévoir également le panier.

Ils seront monobloc à sortie verticale pour éviter les fuites sur les parties à coller.

Le siphon de sol sera équipé d'un étrier de connections pour permettre la mise à la terre, il sera conçu pour laisser toujours accessible la mise à la terre. La mise à la terre est prévue au lot « électricité ».

Quantité : voir localisation sur le plan.

Raccordement sur le réseau existant.

REVETEMENTS MURAUX COLLES

Fourniture et pose de plaques de protection murale (Type Acrovyn 4000 ou équivalent)

Épaisseur : 2 mm

Aspect de surface : Finition texturée (grainée fin) pour masquer les micro-rayures.

Hauteur de protection à mi-hauteur sur une hauteur de 2,00 m depuis le sol.

Coloris : Au choix de la Maitrise d’oeuvre dans la gamme standard du fabricant.

Protections d'angles (Type Acrovyn ou équivalent)

Type : Profilés d'angle à coller ou sur stand de fixation en aluminium selon l'intensité des impacts prévisibles.

Dimensions : Lados de 50 x 50 mm ou 75 x 75 mm, angle à 90°

Hauteur : Hauteur standard de 1,20 m, 2,00 m ou toute hauteur sous plafond.

MISE EN ŒUVRE ET EXÉCUTION DES TRAVAUX

État des supports (Tolérances)

Les supports (béton, enduit ciment, plaques de plâtre) devront être parfaitement secs, propres, sains, dépoussiérés et exempts de traces de graisse ou d'humidité.

La planéité devra être conforme aux règles de l'art (DTU en vigueur). Toutes les irrégularités supérieures à 2 mm sous la règle de 2 m devront être corrigées par un enduit de lissage adapté.

L'application d'un primaire d'accrochage recommandé par le fabricant du revêtement est requise sur les fonds poreux.

Pose du revêtement

Fixation : La pose sera réalisée par encollage direct à l'aide d'une colle acrylique sans solvant (ou colle contact de type néoprène sans toluène selon les préconisations du fabricant). La colle sera appliquée uniformément à la spatule denture fine.

Marouflage : Un marouflage soigneux à l'aide d'un rouleau lourd ou d'une cale de marouflage sera appliqué sur toute la surface de la plaque pour chasser l'air et assurer un transfert optimal de la colle.

Jointoiement : Les joints entre plaques seront liaisonnés soit par un joint bout à bout parfaitement ajusté, soit par la mise en œuvre d'un cordon de mastic silicone de couleur assortie pour garantir l'étanchéité à l'eau (notamment dans les pièces humides ou soumises aux protocoles de désinfection).

Finitions : Les découpes autour des boîtiers électriques, des huisseries et des équipements fluides devront être exécutées de manière nette et précise, sans épaulement ni jeu excessif. Un cordon de finition acrylique ou silicone pourra être demandé en périphérie haute.

AJUSTAGE BAS DE PORTE

Le bas de porte sera raboté de façon à obtenir un jeu de 1 cm minimum entre le dessous de porte et le revêtement de sol.

L'entrepreneur devra prendre toutes précautions pour éviter les éclatements du bois.

Les raccords de peinture sont non compris dans le prix.

QUALITE DES PRODUITS

MARQUES COMMERCIALES

"Les marques et types cités dans la description au bordereau de prix s'entendent avec la mention "OU FABRICATION EQUIVALENTE".
La référence à des marques a pour objet de préciser le choix sur la qualité, les caractéristiques et l'aspect des fournitures, sans pour autant éliminer d'autres fabricants qui leur seraient équivalents.

L'entrepreneur sera également tenu de produire, à toute demande des services techniques les procès-verbaux d'essais ou d'analyse de matériaux établis par des organismes qualifiés.

NETTOYAGE

Pour les chantiers ou il est **prévu seulement du sol**, les prix unitaires devront tenir compte du nettoyage de fin de chantier comprenant également les revêtements muraux, quincailleries, équipements sanitaires et robinetterie, appareillages électriques, vitres, glaces...

Les produits employés pour le nettoyage, les procédés mis en œuvre, devront être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération des matériaux eux-mêmes ou de leur état de surface.

L'entrepreneur devra requérir en temps utile auprès des entreprises chargées des divers travaux, toutes indications utiles concernant les produits et procédés de nettoyage compatibles avec leurs ouvrages.

L'entrepreneur demeurera seul responsable de l'observation de ces prescriptions. Toutes les parties mobiles (châssis ouvrants, portes, serrures, ferme-impostes) devront être livrées en état de fonctionnement.

DECHETS

Les déchets seront évacués chaque jour, il ne devra rien être entreposé même pendant la journée dans les circulations (voir détails sur les permis de feu).

NETTOYAGE - QUALITE DU MATERIEL

L'emploi du balai est à proscrire car il dégage trop de poussières, il est demandé aux *entreprises d'utiliser un aspirateur industriel.*

Aspirateur de type FESTOOL dans la série CT, équipé d'un sac d'au moins 33 l/30 l et avec filtre de classe M (valeur MAK supérieure à 0,1 mg/m3 ou poussières de bois).

Le matériel portatif tel que perceuse, ponceuse, rabot... devra être raccordable sur un aspirateur avec filtre de classe M.

ARRACHAGE DU SOL – RAGREAGE - PONCAGE

Le lot « Sol » est très concerné car il est gros producteur de poussière avec le ragréage notamment lors du ponçage.

Dans des services à risque, il sera prévu une équipe de deux personnes pour aspirer au fur et à mesure de l'arrachage du revêtement de sol.

Prévoir ponçage à la machine raccordée à un Aspirateur de type FESTOOL dans la série CT avec filtre de classe M (valeur MAK supérieure à 0,1 mg/m3).

Dans la mesure du possible le ragréage sera mélangé à l'extérieur du bâtiment.

TRAVAUX A PREVOIR

Revêtement de sol souple dans toutes les pièces

Revêtement type Acrovyn ou équivalent dans les pièces Office, Distribution, Laverie, Déchets sur 2,00 m de hauteur